

# Le numérique pour l'accès à l'emploi : parole à une collectivité

**L'emploi, notamment des jeunes, est un sujet majeur dans les quartiers prioritaires, dont les habitant.e.s souffrent plus qu'ailleurs du chômage. Pour autant, la politique de la ville, alliée à d'autres dispositifs de droit commun portés par Pôle emploi et les missions locales, est un formidable outil pour lutter contre ce problème pour peu que les acteurs locaux le décident. En misant sur les opportunités offertes par les outils numériques, c'est ce qu'a choisi de faire la Ville de Saint-Étienne, comme nous l'explique Siham Labich, adjointe chargée de la politique de la ville, de l'éducation populaire, de la laïcité et des relations avec les cultes.**

**Q** *Quelle stratégie et quels moyens sont mis en place sur le territoire stéphanois en matière d'utilisation du numérique pour l'emploi ?*

Il existe depuis 2015 au sein de la Ville de Saint-Étienne un service qui gère les 14 espaces de pratiques numériques (EPN), parmi lesquels 9 sont situés en quartier prioritaire. Ils sont animés par des conseillers numériques et financés par le droit commun et de manière complémentaire par le contrat de ville, tout cela pour lutter contre la fracture numérique et accompagner vers l'emploi. Dans le cadre du plan de relance France numérique, 6 conseillers numériques supplémentaires vont venir renforcer l'activité des acteurs de la médiation numérique.

Cette politique locale forte s'inscrit dans la stratégie Territoire Emploi Formation de la Métropole qui met en lien le monde de l'entreprise et les demandeurs d'emploi pour faire coïncider attentes des employeurs et compétences des chômeurs, avec une attention particulière portée aux quartiers en politique de la ville.

**Q** *Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?*

En 2018, il y a eu une véritable montée en charge du travail sur la médiation sociale et numérique avec Capacity Sainté<sup>1</sup>. Et d'autres actions sont développées comme l'EPN mobile, qui va à la rencontre des habitant.e.s (sur les marchés, sur l'espace public...). Ou encore le Garage 404, une structure de l'ESS implantée dans un rez-de-chaussée vacant du quartier Tarentaise-Beaubrun. Son objectif : former au codage et à l'apprentissage de l'outil numérique dès 7 ans afin de créer des vocations dans le secteur du numérique pour lequel il y a une forte demande.

**Q** *Selon-vous, quels peuvent être les freins et les leviers à l'emploi ?*

Les problématiques de mobilité, notamment des jeunes des quartiers de la politique de la ville, sont un véritable frein à l'accès à l'emploi. La maîtrise technique de l'outil numérique en est un autre, tout comme les difficultés des acteurs de l'emploi et de l'insertion à identifier et capter une partie des habitant.e.s qui ne veulent pas s'insérer dans des dispositifs institutionnels. Pour lever ces freins, plusieurs leviers peuvent être mobilisés : l'implantation des lieux ressources sur les quartiers, leur animation par du personnel formé à l'accompagnement individuel et le renforcement des moyens des collectivités. Et il faut également simplifier les démarches administratives pour gagner en efficacité, ce qui peut être facilité par des délégations politiques croisées.

**Q** *Quel bilan pouvez-vous dresser de l'ensemble de vos actions ?*

Nous mesurons la baisse du nombre de chômeurs et, dans un même temps, une hausse de la fréquentation des EPN ou des actions sur l'espace public. Il y a aussi une meilleure information et considération des équipements et dispositifs existants. De plus, les bénéficiaires ont des taux de sortie des dispositifs plus intéressants. Des témoignages nous confirment également que ces actions redonnent de l'estime et de la confiance en soi à des personnes éloignées de l'emploi. Il nous reste cependant du chemin à parcourir, nous n'aurons de cesse d'inventer sur ce sujet-là afin que chacun.e puisse accéder à l'emploi. ●

Propos recueillis par Fabien Bressan

<sup>1</sup> Lire à ce sujet l'encadré inséré dans l'article « La technologie et les pratiques évoluent... la médiation numérique aussi ! », page 28 du présent numéro.